

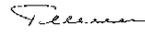
ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION
FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –

Règle 18ter.2)

I. Office qui envoie la déclaration: SERVICE FÉDÉRAL POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LES BREVETS ET LES MARQUES (ROSPATENT) 30-1, Berejkovskaya nab., 125993, Moscou, G-59, GSP-3, Fédération de Russie Télécopie: (495) 243-3337 / téléphone: (495) 240-33-39
II. Numéro de l'enregistrement international: 1267980
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): The Polo/Lauren Company L.P.
IV. Reproduction de la marque: POLO SPORT
V. Protection pour les produits et/ou services suivants (règle 18ter.2)ii): Cl. 14: "Bijouterie et écrins pour montres, bijouterie et boîtiers de montres, boutons de manchettes, épingles de cravates, épingles de parure, porte-clefs de fantaisie et porte-clés, insignes en métaux précieux, lingots de métaux précieux, ornements de chapeaux en métaux précieux, parures pour chaussures (en métaux précieux), objets d'art en métaux précieux; joaillerie, pierres précieuses; appareils horaires et instruments chronométriques." Cl. 35: "Services de vente au détail et services en ligne de magasins de détail proposant des vêtements pour hommes, femmes et enfants sauf pour le sport de polo, chaussures, coiffures (chapellerie), accessoires et collection pour la maison."
VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:



Dr. Grigoriy Ivliev

Directeur général

VII. Date: **19/05/2017**